

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 396

présenté par
Mme Mazetier

ARTICLE 9

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« elle »

les mots :

« cette décision ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.